

AFFAIRE N° 07

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS : - MODERNISATION DU CHEMIN DU
FINISTERE A LA BRETAGNE. 000028
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du programme d'Aménagement des Hauts, il a été décidé la réalisation des travaux de modernisation du chemin du Finistère à la Bretagne sur une longueur de 700 mètres environ. L'étude sur projet a été confiée à la D.D.E. qui aura également la Direction et la surveillance des travaux. Les caractéristiques du chemin seront les suivantes :

- Plateforme : de 6 mètres
- Chaussée : de 5 mètres
- Emprise : 7 à 8 mètres.

Le coût de l'opération est estimé à 500 000 F y compris honoraires, révision des prix et imprévus.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention du FIDOM (80 %)	400 000
- Emprunt CRCAMR	100 000
	<hr/>
	500 000

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

*

ADOPTE A L'UNANIMITE

vu - M. Denis le 16 Juillet 81
Le Secrétaire Général
Signé : Pierre Culicamp
Palm Copie Certifié Conforme
P/le Trefet
Le chef de Bureau délégué
Signé : J. La coste